



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2024_0366

**IMMEUBLE SIS 27 RUE DE
STRASBOURG A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
STREET'S LIGHT**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature DFCPAJI AR2024_065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de l'association Street's Light qui a souhaité bénéficier d'un lieu pour développer son activité ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'association Street's Light faisant élection de siège social à la Maison des Associations, 100 rue de Lille – 59200 TOURCOING, dont le numéro de siret est le 891 826 372 000 15, représentée par son président Monsieur Samba SISSOKO, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle de danse d'une superficie de 83 m² incluant un vestiaire de 4 m² et d'un bureau d'une superficie de 13 m², sis 27 rue de Strasbourg à Tourcoing où l'association Street's Light pourra y développer son activité de danse urbaine et tenir ses permanences administratives.

Cette mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027. Elle pourra être dénoncée par l'association Street's Light sous réserve du respect d'un préavis de trois mois ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **14 JAN. 2025**

Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint Délégué aux Affaires
Juridiques



Accusé Réception en Préfecture le : **14 JAN. 2025**

Publié sur le site de la Ville le : **14 JAN. 2025**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_366 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 14/01/2025
Objet : Mise à disposition du 27 rue de Strasbourg - association street's light

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 14/01/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DF CPAJI_D2024_0366 - D_cision mise _ disposition - 27 rue de Strasbourg - association Street_s Light.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250114-DAJI_D2024_366-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/01/2025

